

Déclaration de Louis Major (21 février 1968)

Légende: Déclaration de Louis Major, Président du Comité économique et social de 1966 à 1968, lors de sa première audience devant la Commission unique des Communautés européennes après l'entrée en vigueur du "Traité de fusion des exécutifs" le 1er juillet 1967.

Source: Archives historiques de la Commission européenne, Bruxelles, 8, Square de Meeûs. Bruxelles Archives Commission, BAC 118.

Déclaration de M. Louis Major, Président du Comité Economique et Social lors de l'audience à la Commission des Communautés Européennes, le 21 février 1968, R/CES 92/68. Bruxelles: Comité économique et social, 20.02.1968. 7 p.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_louis_major_21_fevrier_1968-fr-7e20758a-2a3a-499c-9d64-b1320a7b64d4.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Déclaration de Louis Major, Président du Comité économique et social, lors de l'audience à la Commission des Communautés européennes, le 21 février 1968

Monsieur le Président, Messieurs,

Lors de la visite que j'ai rendue à M. Jean REY après l'installation de la Commission unique des Communautés Européennes, j'avais manifesté l'intention de venir vous saluer et m'entretenir avec vous, en ma qualité de Président du Comité Economique et Social.

Les difficultés inhérentes à vos occupations, comme aux miennes ont retardé de quelques mois cet agréable devoir. Entre temps j'ai eu la possibilité de rencontrer la plupart des commissaires soit dans des manifestations privées soit en accueillant certains d'entre eux, tels M. le Vice-Président MANSHOLT et M. le Vice-Président BARRE, aux Assemblées plénières du Comité.

Mon intention n'est de dresser devant vous le tableau des travaux du Comité ni un état des sujets sur lesquels il souhaiterait être consulté. J'ai fait remettre à la Commission un mémorandum contenant une liste non limitative des principales activités de notre Assemblée et des suggestions déjà approuvées par le Bureau et je suis à votre disposition pour examiner en détail chacun des points de cet aide-mémoire.

Ma visite, aujourd'hui, a essentiellement pour objet, tout en exprimant à la Commission les sentiments de confiance du Comité Economique et Social, de rechercher les conditions d'une collaboration encore plus féconde et lui faire part de nos préoccupations présentes et futures.

C'est une constatation qu'il convient de faire, que depuis son installation en mai 1958, le Comité Economique et Social s'est toujours trouvé aux côtés de la Commission, pour appuyer ses propositions et soutenir son action.

Je puis dire, sans risque d'être désavoué, que dans leur très grande majorité les membres du Comité Economique et Social ont toujours voulu que la Commission soit l'organe moteur de la Communauté responsable de sa vie quotidienne comme de son devenir, fidèle en cela à l'esprit des Traités de Rome.

Pour illustrer cette affirmation je rappellerai que presque tous les avis ont été non seulement favorables mais ont apporté dans beaucoup de cas des suggestions où l'intérêt communautaire savait dominer les intérêts trop particularistes.

S'il existe quelques exceptions, dans le domaine des transports par exemple, elles ne font que confirmer la règle ou mettre l'accent sur des difficultés inéluctables.

Le Comité s'est également trouvé aux côtés de la Commission dans les périodes critiques. Il a soutenu son Président et ses membres de son approbation sans pour autant sortir de sa compétence et dériver vers la politique pure.

Rien ne me permet de croire qu'en 1968 les membres du Comité ne restent pas fidèles à la manière de penser et d'agir qui a été la leur jusqu'à alors.

o
o o

Aussi, M. le Président, Messieurs, voudrais-je appeler votre attention sur deux ou trois idées qui ne tiennent à cœur.

La première s'inspire d'une constatation. Puisque dans les Etats modernes on ne conçoit plus de gouverner sans faire appel à l'opinion des représentants des milieux économiques et sociaux, selon des procédés d'ailleurs encore imparfaits, il nous paraît que dans un cadre nouveau, comme celui de la Communauté Européenne on a fait une place trop modeste à cette Assemblée des représentants de la vie économique et

sociale.

Le Comité, bien que certains s'obstinent à ne pas lui reconnaître le caractère d'une véritable institution, a sans aucun doute démontré qu'il était susceptible d'accomplir d'autres missions que celles qu'on lui a confiées dans l'apriorisme des textes.

Déjà dans sa forme actuelle il se présente comme une table ronde permanente où se rencontrent naturellement, quasi habituellement, les représentants des divers secteurs de l'économie, et où, peut-être, ils sont en meilleure condition pour affronter certaines discussions qu'en d'autres lieux ils ont tendance à éluder.

Il n'entre pas dans mon esprit de faire sortir le Comité de son véritable rôle qui est de donner des avis, mais je veux souligner, à votre intention qu'en plus des avis détaillés, sur des propositions techniques, il est possible d'obtenir du Comité des avis de caractère général sur de grandes options économiques et sociales. La Commission dispose des moyens nécessaires pour provoquer ces confrontations, qui ne sauraient surprendre aucune autre Institution.

La bizarrerie des textes veut que les consultations obligatoires émanent - sauf exception - du Conseil pour les questions relevant de la Communauté économique alors qu'elles émanent de la Commission pour les questions relevant de la Communauté de l'Energie atomique. Dans la plupart des cas les consultations obligatoires portent sur des projets de directives ou de règlements de plus en plus techniques et de plus en plus spécialisés. Le Comité est en mesure d'y répondre, mais il faut bien le dire ces consultations nécessaires ne soutiennent pas l'intérêt de toute l'Assemblée et n'ont que l'influence qu'elles peuvent avoir dans un secteur donné. Pourtant beaucoup d'autres domaines peuvent être explorés avec grand profit !

Les Institutions ont en effet la possibilité de consulter le Comité à titre facultatif, sur tous les sujets lorsqu'elles l'estiment opportun. Les expériences entreprises par la Commission avec la conjoncture économique, la politique économique à moyen terme et, récemment, avec la politique sociale ont donné des résultats encourageants, qui m'incitent à demander qu'on les poursuive et qu'on les amplifie.

En provoquant la discussion sur des sujets généraux, la Commission contraindra les partenaires sociaux à préparer leurs positions, à les mesurer et j'en suis convaincu à rechercher les solutions acceptables pour tous. En définitive elle préparera le terrain susceptible de recevoir les décisions qu'elle aura fait adopter par le Conseil de Ministres.

Une seconde idée qui me préoccupe s'inspire de l'efficacité et de l'utilité de nos travaux. Les membres du Comité se soucient naturellement de savoir dans quelle mesure des avis élaborés après des semaines de travail ont une influence sur les propositions de la Commission ou les décisions du Conseil.

Souvent la Commission, et nous nous en félicitons, modifie ses premiers textes avant de les transmettre au Conseil, ou bien au cours des discussions devant celui-ci. Mais lorsque, la consultation émanant du Conseil, celui-ci reçoit directement l'avis, il est bien difficile pour ne pas dire impossible de savoir quelle part l'avis du Comité Economique et Social a pu prendre dans la formation de la discussion. On est parfois tenté de penser qu'elle n'en a pris aucune, notamment lorsque la consultation a été assortie d'un délai d'urgence.

Cette idée en appelle une troisième qui tient au choix du moment de la consultation.

Brièvement je dirai que pour être utile la consultation doit intervenir aussitôt que possible, c'est-à-dire qu'elle doit être demandée avant que les positions soient définitivement fixées, au moment où les options n'ont pas encore été prises. C'est pourquoi depuis le début de ma présidence j'ai insisté pour obtenir de votre part l'autorisation d'études préalables qui contraignent les membres du Comité à se pencher en temps utile sur les problèmes et les mettent en condition d'élaborer utilement les avis formels pour peu que ceux-ci leur soient demandés au bon moment par la Commission ou par le Conseil.

Voici M. le Président, Messieurs, quelques unes de ces préoccupations présentes. Elles mériteraient d'être examinées avec attention si l'on veut que la Communauté progresse, non pas sur un plan spectaculaire, à

coup de décisions qui restent inappliquées, mais dans le fond des peuples qui la constitue.

Si nos travaux portent uniquement sur les sujets très restreints, nos Sections et nos Assemblées plénières ne seront fréquentées que par des experts. Ces experts, vous les avez déjà ! Ceux du Comité seront les mêmes ou bien ils seront des experts rivaux et nous n'aurons pas atteint l'objectif recherché.

Si au contraire certaines de ces consultations permettent aux membres du Comité de participer au devenir de la Communauté, il n'est pas douteux que les véritables représentants des intérêts sociaux et économiques, les véritables responsables ne laisseront pas à leurs techniciens le soin de participer aux travaux.

Il faut conjuguer les efforts des uns et des autres. Je suis préoccupé de grader au Comité Economique et Social son caractère représentatif et pour cela, de le voir composé de personnalités ayant par leur expérience et par leur position dans chacun de leur pays une influence qui donne à leur engagement une réelle valeur et qui soit susceptible d'orienter une opinion publique mal informée, en faveur de la Communauté.

A cette condition le Comité restera une assemblée digne de la Commission et digne surtout d'accomplir sa tâche dans la grande oeuvre que nous poursuivons.

J'en aurai terminé, M. le Président, Messieurs, quand je vous aurez fait part, non de nos inquiétudes, mais de nos espérances pour l'avenir.

Un jour, prochain, la Communauté reprendra son élan, elle s'élargira et certainement ses institutions se modifieront en conséquence.

Une des premières étapes sera sans doute la fusion des Traités. Comment ne pas en parler? Le Comité a, sur ce point, toujours gardé une prudente réserve. Il n'a pas accepté d'entrer dans une discussion qu'on lui a proposé par ailleurs, mais il n'ignore pas que cette question le concerne.

Le Comité a le désir de faire valoir ses arguments avant l'élaboration de toute proposition précise. Il pense qu'un Exécutif unique ayant charge de toutes les compétences, dévolues précédemment à trois Exécutifs, devra naturellement être assisté d'un Comité Economique et Social unique dont la composition sera élargie et dont les attributions ainsi que les moyens d'action seront amplifiés.

Ce nouveau Comité ne pourrait pas être en régression par rapport à l'actuel et pas davantage par rapport au Comité Consultatif qui assiste la Commission pour l'application du Traité de Paris.

En d'autres termes, M. le Président, Messieurs, le Comité pense que lors de la fusion des Traités, de nouvelles dispositions devraient être insérées qui reconnaissent la nature et le rôle exacts d'une assemblée qui après 10 ans d'expérience est consciente de sa maturité et qui, un peu humiliée d'être considérée comme un "organe utile", selon notre jargon, voudrait être une Institution efficace parmi les autres.

Mais jusqu'à cette date, M. le Président, Messieurs, soyez assurés, que le Comité Economique et Social poursuivra sa tâche et que la Commission pourra faire appel à lui en toutes circonstances.